

*Le 17 novembre 1934, pardevant Arthur William Bell,
écuyer, Baillif; présents: etc.*

**Ordonnance rappelant les Ordonnances contenant des
Règlements pour la Voie Ferrée entre la Ville de Saint
Pierre-Port et le Havre de Saint Samson.**

Attendu que l'opération de la Voie Ferrée entre la Ville de Saint Pierre-Port et le Havre de Saint Samson a terminé le 9 juin 1934, et que la dite Voie Ferrée et ses appartenances sont en train d'être enlevées et démolies:

La Cour, ouïes les conclusions des Officiers du Roi, a rappelé et rappelle l'Ordonnance relative aux Règlements pour la Voie Ferrée entre la Ville de Saint Pierre-Port et le Havre de Saint Samson rendue permanente aux Chefs Plaids d'après la Saint Michel tenus le 2 octobre 1882, et l'Ordonnance contenant des règlements additionels pour la Compagnie dite "Guernsey Railway Company, Limited" rendue permanente aux Chefs Plaids d'après la Saint Michel tenus le 30 septembre, 1895.